



**- Assemblée générale des Nations  
Unies -**

**session spéciale**

**commémoration du 20<sup>e</sup> anniversaire**

**de la conférence internationale du Caire**

**sur les populations et le développement**

**Discours de Pascale Boistard**  
Secrétaire d'État chargée des droits de femmes  
22 septembre 2014 à 17h30

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui, 220 millions de femmes sont dépourvues d'accès à la contraception. 20 millions d'interruptions volontaires de grossesse sont réalisées chaque année dans des conditions non sécurisées, et causent 50 000 décès de femmes qui laissent souvent derrière elles, nombre d'enfants orphelins. 8 millions d'entre elles sont affectées par des complications, des affections épouvantables causées par ces mêmes interventions non médicalisées. Que de souffrances pour ces milliers de femmes qui paient très cher le prix de la liberté à maîtriser leur corps !

C'est une violence supplémentaire qui leur est opposée, notamment à celles issues des catégories sociales les plus pauvres.

Il y a plus de deux-cents ans, un jour de septembre 1791, en France, une femme, Olympe de Gouges, a écrit la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*.

En pensant aux souffrances des femmes qui faisaient naître des enfants hors mariage, elle réclamait pour eux la reconnaissance de leurs pères, « *sans qu'un préjugé barbare les force à dissimuler la vérité.* »

Aussi, dans la perspective de l'agenda de développement de l'après 2015, je crois à l'explicitation, aux définitions partagées des concepts tels que les droits sexuels et

reproductifs. C'est ce qu'a voulu instituer la Conférence de Pékin de 1995.

Celle-ci, quelques mois après le Caire, a affirmé que les droits fondamentaux des femmes comprennent le droit de maîtriser leur sexualité et leur maternité sans être l'objet d'aucune contrainte ou violence, libres de prendre des décisions. Ce sont sur ces bases que la France veut s'engager, pour voir ces droits, affirmés sur le plan international, **traduits dans les législations nationales.**

Pour maîtriser leurs choix de vie, les femmes doivent être éduquées, informées. Pour pouvoir choisir en toute connaissance de cause, il faut connaître les différents modes de contraception et y avoir accès sans difficulté.

Pour cette raison, dans le cadre de l'agenda du développement post-2015, la France propose l'accès universel aux droits à la santé sexuelle et reproductive, et elle appuie tous les efforts qui concernent l'éducation, l'éducation des filles autant que des garçons.

Dans un contexte marqué par le retour des conservatismes et des obscurantismes, le chemin est long et encore loin le moment où sera réalisé cet *habeas corpus* de la femme.

La France veut continuer à s'engager au sein des Nations Unies pour l'égalité réelle qui permettra enfin aux femmes de maîtriser leur destin.

Si nous réussissons, nous aurons fait avancer, ensemble, nos sociétés vers une civilisation durable empreinte de justice et de liberté.

Merci pour votre attention.